



Informations Rentrée Scolaire 2026 - 2027

Chers parents,

Votre enfant débute une nouvelle année scolaire à l'école Sainte Thérèse, nous sommes très heureux de l'y accueillir.

L'équipe pédagogique est mobilisée afin d'offrir à vos enfants une belle année scolaire semée de projets, de partage et d'apprentissages.

Sincères salutations,

L'équipe enseignante.

6 classes - 143 élèves	
Organisation pédagogique pour l'année scolaire 2026 - 2027	
Classes	Enseignant(s)
PS - MS	Valérie DARMONT – ASEM : Natacha LE MONNIER et Sonia LEFEUVRE (remplacée en septembre par Clara Briand)
MS - GS	Stéphanie BONNET – ASEM : Sonia LEFEUVRE (remplacée en septembre par Clara Briand)
CP-CE1	Fabienne PERINEL
CE1-CE2	Florence COTTEVERTE
CM1-CM2	Lucie LELIEVRE (75%) et Françoise FOISSELON (25%, Lundi)
CM1-CM2	Isabelle BARADAT
Enseignant Spécialisé : Frédéric BEUCHARD (2 ½ journées par semaine)	

HORAIRES POUR TOUS

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	Matin	8h40 – 11h55
	Après-midi	13h15 – 16h15

Le portail ouvre le matin à 8h30 et l'après-midi à 13h05.

Merci de veiller scrupuleusement au respect des horaires

Dates des Vacances Scolaires:

Toussaint: à partir du 17/10/26, reprise le 02/11/26

Noël: à partir du 19/12/26, reprise le 04/01/27

Hiver: à partir du 20/02/27, reprise le 08/03/27

Printemps: à partir du 17/04/27, reprise le 03/05/27

Été: à partir du 03/07/27

A noter:

Il n'y aura pas classe le vendredi 07 mai : pont de l'ascension.

La pochette de liaison : à consulter régulièrement

Chaque enfant possède une pochette de liaison. Ce support constitue un lien entre l'école et les familles. Après avoir pris **chaque jour** connaissance des informations éventuelles qu'elle contient, veuillez la redonner à votre enfant en ayant pris soin si nécessaire de **signer**.

L'école et l'association de parents sont régulièrement amenées à faire passer des documents ; merci de les consulter et de les retourner (si besoin signés),

tout en respectant les délais.

Certaines informations vous seront envoyées par courriel, pensez donc à consulter régulièrement votre boîte mail. Si au 15 septembre, vous n'aviez reçu aucun courriel de la part de l'école, merci de vous signaler à la direction.

Rencontre avec les enseignants :

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour des échanges sur le travail de leur enfant. **Il est indispensable de prendre rendez-vous** (éviter les discussions au portail ou à l'entrée des classes). Pour ce qui est des informations au jour le jour, n'hésitez pas à nous les transmettre, au moyen de messages écrits via la pochette.

Concernant la direction, je serai sur le site de La Chapelle Launay chaque jour mais principalement le mardi et le vendredi. Je reste joignable quotidiennement par mail et/ou téléphone.

Restaurant Scolaire et Accueil péri-scolaire:

J'attire votre attention sur le fait de bien signaler à votre enfant ou à son

enseignant les jours où il ira à la cantine et/ou à la garderie afin d'éviter toute situation délicate. Merci également de bien veiller à leur bonne inscription **notamment le soir au périscolaire.**

Les APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Toujours dispensés par les enseignants, en groupes restreints, les APC auront lieu hors temps scolaire, sur proposition de l'enseignant à la famille.

3 actions possibles :

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages
- Aide au travail personnel, méthodologie
- Activité en lien avec un projet d'école

Attention le personnel du périscolaire ne peut plus se rendre disponible à 17h15 pour venir chercher votre enfant et l'y accompagner. Ainsi, en cas d'APC pour votre enfant il vous appartient de venir le chercher à 17h15 au sein de l'école. Les enseignants ne pourront pas emmener votre enfant au périscolaire.

Vêtements – Jeux personnels :

- Pour éviter toute confusion, les vêtements sont marqués au nom de l'élève, en particulier pour les élèves qui mangent à la cantine.
- Les enseignants et la direction sont seuls habilités à déclarer un objet personnel comme recevable pour un jeu de cour. L'école dégage toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol du dit objet.
- Les appareils électroniques, téléphones portables, **montres connectées (même « hors ligne ») ne sont pas autorisés.**

Goûters :

Ainsi que le stipule la circulaire du ministre de l'éducation nationale datant de mars 2004, « la collation matinale à l'école [...] n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants ».

Les anniversaires : Les enseignants vous préciseront les modalités de fonctionnement lors des réunions de classes de rentrée.

Absences:

En cas d'absence, même en maternelle, veuillez prévenir le plus tôt possible par SMS au 07.49.48.81.97 **en précisant le nom, prénom, la classe et le motif de l'absence.**

En cas de maladie **survenant en cours de journée**, les parents ou les personnes désignées sur la fiche d'urgence sont prévenus pour que l'élève puisse quitter l'école.

Au retour de l'enfant, un **justificatif écrit et/ou un certificat médical** est transmis au maître de la classe (bulletin d'absence).

Départ en Vacances en période scolaire :

« En cas de départ en vacances en dehors des périodes officielles, les parents doivent faire une demande écrite 3 semaines à l'avance auprès de la direction de l'école qui transmettra à l'inspecteur de l'éducation nationale pour avis. ***Les enseignants ne sont pas tenus de faire rattraper l'élève ni de fournir les documents liés au travail fait en classe.*** » (Code de l'éducation)

En cas de non-respect de cette disposition, la direction avertira l'inspecteur de l'Éducation Nationale qui prendra les décisions qui s'imposent.

Hygiène et Santé:

- ✓ En cas de parasitose (poux ; lentes) il convient de prévenir l'équipe pédagogique et de lutter efficacement contre ces parasites.
- ✓ En cas de maladie contagieuse, avertir sans délai la direction.
- ✓ **La prise de médicaments à l'école n'est pas autorisée (sauf si un P.A.I est mis en place avec le médecin scolaire).** L'équipe éducative n'est pas habilitée à donner des médicaments (même de l'homéopathie).
- ✓ En cas d'asthme, fournir à l'enseignant de votre enfant le protocole du médecin ainsi que l'ordonnance afin qu'il puisse avoir à l'école son traitement.

- ✓ Un enfant malade (fièvre, vomissements, conjonctivite, diarrhée...) ne peut pas être admis en classe.
- ✓ Si vous êtes amenés à venir chercher votre enfant **pour un RDV régulier** chez un spécialiste (orthophoniste, ...), merci de contacter M. Roux par mail qui vous donnera la marche à suivre. En cas de RDV exceptionnel, avertir l'enseignante de la classe.

Informations diverses:

- ✓ Il est important de penser à prévenir l'école en cas de **changement de situation** (téléphone, adresse, courriel, ...).
- ✓ Chaque enseignant proposera au cours des premières semaines une **réunion de classe**. Votre présence (dans la mesure du possible) y est fortement recommandée. Merci de vous organiser pour faire garder vos enfants afin de ne pas perturber le déroulement de la réunion.
- ✓ **Associations OGEC et APEL de l'école:** Nous invitons chaque famille à s'investir dans la vie de l'école en devenant membre des associations, en participant à des matinées travaux, en étant bénévole à la kermesse ou lors des différentes manifestations, en ... bref les occasions ne manquent pas et nous avons besoin de vous.
- ✓ **Rétributions :** Les rétributions vous seront demandées en ce début d'année scolaire par un courrier nominatif transmis par l'OGEC. Le mode de règlement a déjà été choisi via l'annexe financière transmise en juin dernier ou lors de l'inscription.
- ✓ **Sonia Lefevre ASEM,** est remplacée jusqu'au 30/09 par Clara Briand. Cette dernière interviendra en classe de MS-GS et aussi auprès des PS-MS notamment pour la surveillance du temps de sieste.
- ✓ **Dépose de son enfant à l'école :** les élèves du CP au CM2 sont déposés à l'entrée de l'école (au niveau du portail). Les élèves de la PS à la GS sont déposés directement à l'entrée de la classe. Pour récupérer votre enfant la procédure est identique, au portail pour les élèves du CP au CM2 et à l'entrée de la classe pour les élèves de la PS à la GS.

- ✓ L'école peut être amené **à prêter à votre enfant un vêtement**, merci de le rendre rapidement à l'école une fois lavé.
- ✓ **Participation aux coûts des sorties scolaires :** En fonction des projets et sorties, l'école pourra être amenée à demander aux familles une participation financière.
- ✓ **Le thème d'année est : Gardons la Forme !**

*Julien Roux
Chef d'établissement*

L'équipe pédagogique et le personnel de l'école vous souhaitent une excellente année scolaire 2026-2027.

Signature parent(s) :

*Après signature et pointage par l'enseignant, ce document est à conserver par la famille.
Il est également disponible sur le site de l'école.*